

Tunnel sous la Citadelle - Acquisition de terrain à Mme MANDRET Colette

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Par délibération du 15 avril 1991, le Conseil Municipal a décidé de lancer la procédure d'expropriation des terrains nécessaires à la réalisation du tunnel sous la Citadelle. Toutefois, les négociations amiables se poursuivent. C'est ainsi qu'un accord est intervenu avec Mme MANDRET Colette, aux conditions suivantes :

- Mme MANDRET Colette, propriétaire d'un immeuble sis à Besançon 1, Faubourg Tarragnoz, cède à la Ville un terrain de 0 a 82 à détacher de la parcelle cadastrée section DM n° 2 et le tréfonds d'un terrain de 5 a 55 également situé dans la parcelle DM n° 2,

- la Ville prendra à sa charge la reconstruction du mur de clôture et le rétablissement des accès jusqu'à la cote 246.28. Le mur sera surmonté de grilles de protection,

- Mme MANDRET percevra une indemnité de 8 201 F se décomposant ainsi :

Valeur vénale du terrain de 0 a 82	8 200 F
Valeur du tréfonds	1 F

La dépense sera imputée sur le chapitre 908.0.210.00501.30400.

Conformément à l'article 21 de la loi de finances n° 82.1126 du 29 décembre 1982, l'exonération fiscale sera accordée d'office pour cette acquisition.

Le Conseil Municipal est invité à procéder à cette acquisition et à autoriser M. le Député-Maire à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré, il en est décidé ainsi à l'unanimité.